



Bâle, le 20 mai 2021

Communiqué aux médias

## **Modifications des prix de référence des céréales fourragères bio**

**Des représentants des producteurs, des fabricants d'aliments fourragers et des importateurs ont modifié les prix de référence des céréales fourragères Bourgeon. Les prix de référence restent les mêmes pour l'orge, l'avoine, le triticale, le seigle fourrager, le blé fourrager et le maïs grain. Pour le soja, le lupin, le pois protéagineux et la féverole, les modifications des prix de référence et des contributions d'encouragement débouchent pour les producteurs sur une augmentation de deux francs par décitonne pour toutes les légumineuses à graines.**

Les producteurs et les transformateurs se sont accordés dans le cadre de la Table ronde des prix de référence pour une augmentation des prix payés aux producteurs pour les légumineuses à graines Bourgeon. Les conditions de prise en charge de la récolte 2021 correspondent aux dispositions de l'interprofession swiss granum.

### **Situation des marchés des céréales fourragères et des produits animaux biologiques**

Comme ces dernières années, l'offre indigène de céréales fourragères biologiques a continué d'augmenter en 2020 grâce à l'arrivée de nouvelles fermes et donc de surfaces cultivées supplémentaires. 35'102 tonnes de céréales fourragères bio de la récolte 2020 ont pu être prises en charge. Cela représente une augmentation de 3 %. La proportion de céréales fourragères indigènes atteint donc maintenant 80.65 %. Les besoins en aliments fourragers ont augmenté de 2.5 % durant la même période. Cette progression reflète l'augmentation continue des ventes de produits biologiques d'origine animale comme le lait, la viande et les œufs.

### **Mesures pour l'orge, l'avoine, le triticale, le seigle fourrager et le maïs grain**

Vu qu'un plein autoapprovisionnement est possible pour l'orge, l'avoine, le triticale et le seigle fourrager, et vu qu'on s'attend à une forte proportion de production indigène pour le maïs grain, les mesures suivantes ont été décidées comme l'année passée: un embargo de commercialisation pour les importations Bourgeon d'orge, d'avoine, de triticale et de seigle fourrager à partir du 15 juillet 2021 et pour le maïs grain à partir du 30 septembre 2021, et aussi des restrictions de commercialisation pour la marchandise de reconversion indigène à partir de la récolte 2021 avec une retenue sur le prix de référence. Le montant de cette retenue équivaut à la différence entre le prix conventionnel et les prix bio de référence.

La directive pour l'affouragement des ruminants avec 100 % de fourrages produits en Suisse entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Les prévisions des ventes de céréales sont donc actuellement incertaines. Vu que le secteur des aliments fourragers s'attend à des répercussions sur l'orge et le triticale, une retenue supplémentaire de 3.– Fr./dt a aussi été introduite pour l'orge et le triticale Bourgeon. Ces retenues seront le cas échéant utilisées pour le déclassement d'éventuels surplus.

### **Encouragement des légumineuses à graines**

L'utilisation des légumineuses à graines prendra toujours plus d'importance à partir de 2022 à cause du renforcement des directives pour l'alimentation des ruminants bio. L'écoulement des légumineuses à graines est donc déjà assuré pour 2021. Il a été décidé de continuer d'encourager la culture du lupin et du soja avec une prime de 32.– Fr./dt (35.– Fr./dt en 2020) et celle de la féverole et du pois protéagineux avec encore 3.– Fr./dt. Les prix de référence ont été augmentés pour toutes les légumineuses à graines pour signaler clairement la volonté d'étendre ces cultures. Du point de vue du marché, la production de légumineuses à graines sous forme de cultures associées est souhaitée.

## Prix de référence pour les céréales fourragères Bourgeon 2021

Céréales fourragères / légumineuses à graines (Fr./dt)	
Blé fourrager	83.00
Orge	76.00
Avoine	62.00
Triticale	77.00
Maïs grain	82.00
Pois protéagineux	87.00 + 3.00 de montant compensatoire = total 90.00
Féverole	77.00 + 3.00 de montant compensatoire = total 80.00
Lupin	99.00 + 32.00 de contribution d'encouragement = total 131.00
Soja	110.00 + 32.00 de contribution d'encouragement = total 142.00
Seigle fourrager	74.00
Cultures associées légumineuse / céréale	Prix selon la moyenne pondérée des deux composants

### Retenue sur les céréales fourragères indigènes

Une retenue de 1.– Fr./dt sera comme jusqu'à maintenant prélevée sur les prix de référence de toutes les céréales fourragères indigènes. Cette retenue est liée à des objectifs précis et servira à l'encouragement de la production indigène de légumineuses à graines. La retenue sera prélevée par les centres collecteurs. Il n'y aura de nouveau pas de prélèvements sur les importations de céréales fourragères pendant l'année céréalière 21/22 afin de ne pas renchérir les aliments fourragers.

### Céréales germées

Blé: 76.– Fr./dt (mais selon accord avec l'acheteur pour les temps de chute inférieurs à 120 s); seigle: 74.– Fr./dt (mais selon accord avec l'acheteur pour les grandes quantités); épeautre: 54.– Fr./dt (mais selon accord avec l'acheteur pour les grandes quantités).

### Adoption du règlement Céréales fourragères

Bio Suisse a révisé le règlement pour les céréales fourragères bio avec les acteurs de la branche. Le règlement a donc été modifié en fonction des nouvelles directives pour l'alimentation des ruminants ainsi que des mesures possibles en cas de surplus temporaires. Le règlement a été promulgué le 4 mai 2021 par le Comité de Bio Suisse.

Prix et conditions de prise en charge actuels: [www.bioactualites.ch](http://www.bioactualites.ch) > Marché > Produits > Grandes cultures.

### Informations supplémentaires

David Herrmann, Service médias de Bio Suisse, 061 204 66 46, [david.herrmann@bio-suisse.ch](mailto:david.herrmann@bio-suisse.ch)

Bio Suisse est la principale organisation bio de Suisse et la propriétaire de la marque Bourgeon. Cette organisation faitière créée en 1981 représente les intérêts de ses 7'450 entreprises agricoles et horticoles Bourgeon, et 1'150 entreprises agroalimentaires et commerciales ont conclu avec elle un contrat de licence Bourgeon. Le Bourgeon est durable car il offre à nos contemporains une bonne qualité de vie tout en préservant les ressources des générations futures. Ce faisant il remet en équilibre les intérêts de l'homme, de l'animal et de la nature. Et pour que cet équilibre puisse se maintenir durablement, des organismes indépendants contrôlent chaque année l'intégralité de la chaîne de création de valeur ajoutée. [www.bio-suisse.ch](http://www.bio-suisse.ch)